

10 9 SEPT 2022



**Consultation N°07/2022**  
**Acquisition et installation des équipements Frigorifiques**  
**pour le compte du Projet BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021**  
**CUP : B74I19001090002**

*Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des  
dommages et adaptation dans le contexte du changement  
climatique*

Septembre 2022

## **Article 1 : Préambule et objet de la consultation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet BLEU-ADAPT intitulé « Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique », qui s'inscrit dans le cadre du programme de la Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq, Demandeur), lance la présente consultation pour l'acquisition et l'installation des équipements Frigorifiques au profit du port de pêche de Kraten à Kerkennah dans le cadre du projet BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021.

## **Article 2 : Objet de la consultation**

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet BLEU-ADAPT, la DGPAq se propose de lancer une consultation pour le choix d'un fournisseur relatif à l'acquisition des équipements frigorifiques au profit du port de pêche de Kraten à Kerkennah conforme aux spécifications détaillées.

## **Article 3 : Validité des offres**

Tout soumissionnaire sera lié par son offre durant quatre-vingt-dix jours (90j) à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

## **Article 4 : Délai d'exécution et lieu de livraison**

- Le délai de livraison est à préciser par le soumissionnaire dans son offre. Néanmoins ce délai ne doit pas dépasser les 30 jours à compter de la date notification de la commande.
- Le matériel sera livré et installé dans les locaux dédiés à cette installation dans le port de pêche de Kraten (Kerkennah).

## **Article 5 : Pénalité de retard**

Pour chaque jour de retard, non justifié par écrit à l'avance lors de l'exécution de la commande, le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison d'un pour mille (1 ‰) par jour de retard sur le montant total de la commande.

Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant globale.

## **Article 6 : Délai de garantie**

Le fournisseur garantit le matériel à livrer contre tout vice ou défaut cependant toute la durée de garantie soit au minimum 12 mois. En outre, il doit remettre à la DGPAq toutes les informations concernant la garantie du matériel objet de la présente consultation.

## Article 7 : Service après-vente

Un service après-vente de trois (03) ans minimum, à compter de la réception du matériel fourni. Le service après-vente est obligatoire.

## Article 8 : Prix

- Les prix sont fermes et non révisable pour toute la période d'exécution.
- Les prix de l'offre doivent être en hors TVA.
- Le montant de la commande couvre tous les frais d'exécution jusqu'à la livraison et installation des équipements aux locaux prévus au port de Kerkannah.
- Le soumissionnaire sera tenu de respecter le modèle de bordereau des prix figurant dans le modèle joint en annexes.
- Le budget maximal prévu pour cette consultation est de €30000 hors TVA, équivalentes à 96057,000 TND selon le taux de change du mois de septembre 2022 [www.inforeuro.eu](http://www.inforeuro.eu) sous la ligne budgétaire "équipements et fournitures".

## Article 9 : Modalité de paiement

Le paiement sera effectué en totalité (100%) en hors TVA à la réception suite à la livraison, l'essai et la mise en marche.

## Article 10 : Conditions générales de facturation

La facture sera libellée au nom de la DGPAq et adressée par le titulaire du marché à la DGPAq en quatre (04) exemplaires originaux.

### • Forme de la facture :

La facture doit porter obligatoirement les mentions suivantes :

- Le nom du titulaire de la commande et son adresse ;
- Le N°, l'objet et la date de la prestation de service ;
- Le N° du compte bancaire en indiquant la banque et l'agence.
- Le code d'identification fiscale.
- Nom du projet : BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021, CUP: B74I19001090002
- Le montant total de la facture hors T.V.A et autres taxes.
- Le cachet et la signature du titulaire de la commande



La DGPAq fournira au titulaire de la commande une attestation de suspension de la TVA.

Au cas où la facture ne répond pas ou ne comporte pas les mentions obligatoires précitées, tout retard de paiement incombe au titulaire du marché.

- **Non cessibilité des paiements**

Le paiement au titre de la commande ne peut faire l'objet de cession de créance à quelque titre que ce soit au profit des tiers. Seul le titulaire de la commande est habilité à recevoir tous les paiements objet de sa facture en son nom propre au titre de la réalisation de la commande.

### **Article 11 : Organisme payeur**

La Banque Centrale de Tunisie est l'organisme en charge du règlement des factures dans le cadre de ce projet.

### **Article 12 : Normes et textes réglementaires**

Les équipements frigorifiques fournis devront être conçus et montés conformément aux normes, décrets, DTU, codes et règlements européens en vigueur tels que AFNOR ; UTE ; ISO ; la directive 97/23/CE.....Etc.

### **Article 13 : Conditions de présentation des offres**

Les fournisseurs devront envoyer leur dossier par courrier express ou consigné directement au bureau d'ordre de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche / DGPAq- MARHP) 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie, au plus tard le 12/10/2022.

L'enveloppe extérieure doit contenir l'ensemble des dossiers et porter la mention suivante : « **A NE PAS OUVRIR Consultation N°07/2022 Acquisition et installation des équipements Frigorifiques pour le compte du Projet BLEU-ADAPT\_IS\_3.1\_021, CUP: B74I19001090002** ».

### **Article 14 : Dossier de l'offre**

1. Une copie récente du registre de commerce de l'entreprise (RNE) ;
2. Cahier des charges rempli et signé sur toutes les pages ;
3. La soumission dûment remplie et signée (Annexe 1) ;
4. Une déclaration sur l'honneur de non faillite rempli et signé (Annexe 2) ;
5. Une déclaration sur l'honneur de non influence rempli et signé (Annexe 3) ;
6. Le bordereau des prix rempli et signé (Annexe 4) ;
7. La fiche des spécifications techniques remplie (Annexe 5).



**Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix en Hors TVA (HT) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), leurs prix doivent être libellés en Dinars Tunisiens.**

## Article 15 : Choix de l'offre

Après vérification de la conformité des offres avec les conditions du présent cahier de charge, elles seront rejetées d'office :

- Les offres qui ne contiennent pas le présent cahier signé et paraphé,
- Les offres non accompagnées du bordereau des prix et de la soumission.

La commission sélectionne l'offre qui :

- Répond aux spécifications techniques des équipements (Annexe 5) et aux exigences du dossier de consultation.
- Présente l'offre financière la moins-disante (le prix le plus bas).

*NB : Les équipements livrés doivent être conformes aux caractéristiques et spécifications techniques présentées dans l'offre.*

## Article 16 : Résiliation du marché

- **Résiliation d'office**

L'Administration conserve le droit de résilier d'office la commande en tout ou en partie sans avertissement préalable dans les cas suivants :

- ✓ Un ordre de suspension de paiement avec force légale ayant été émis par l'Administration Tunisienne contre le contractant.
- ✓ Une déclaration de faillite avec force légale ayant été émise contre le contractant.

- **Résiliation après mise en demeure**

En cas de manquement des parties à l'une de leurs obligations contractuelles, la partie alléguant un tel manquement devra mettre l'autre en demeure d'y remédier par lettre recommandée, en lui fixant pour ce faire un délai, si la mise en demeure reste sans effet ou si le délai imparti n'est pas respecté, la commande pourra être résiliée immédiatement et de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts.

## Article 17 : Règlement et litige

En cas de contestation portant sur l'interprétation des termes du présent marché ou de sa mise en application, le litige devra être réglé à l'amiable ou auprès de la commission de règlement de litiges à la présidence du gouvernement. A défaut, ce litige devra être réglé devant la juridiction compétente.



### Article 18 : Réglementation applicable

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution de la commande sera régie par :

- ✓ La convention de subvention du Projet BLEU-ADAPT
- ✓ Le décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics.

A ..... Le .....

**Lu et accepté**

**LE SOUMISSIONNAIRE**

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

(Cachet et signature)





## Annexe 1 : Soumission

Je soussigné : .....(Nom, Prénom et fonction)

Agissant au nom et pour le compte de : .....

..... (Intitulé complet de l'entreprise)

Au capital de : .....

Immatriculé au Registre de commerce de : ..... Sous le N° : .....

Matricule fiscale : .....

Faisant élection de domicile à : .....

Numéro de téléphone : ..... Fax N° : ..... E-mail : .....

Adhérent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N°: .....

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation relatives à *l'acquisition et à l'installation des équipements frigorifiques pour le compte du projet "BLEU-ADAPT"*, notamment :

- 1) le présent modèle de soumission.
- 2) le cahier des charges.
- 3) le bordereau des prix.

m'engage à fournir le matériel demandé tel que décrit dans le présent cahier des charges.

Je me soumetts et m'engage envers le maître de l'ouvrage à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant qui s'élève à :

.....  
..... T.T.C (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :

- Montant hors T.V.A : .....  
..... (en chiffres et en toutes lettres)
- Montant de la T.V.A : .....  
.....(en chiffres et en toutes lettres)

Le fournisseur se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de : .....

Au nom de : .....Sous le n° (RIB) : .....

Fait à : ..... le, .....

**Le Soumissionnaire soussigné**

## Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite

Je soussigné .....

.....

Agissant en tant que : .....

.....

De la société : .....

.....

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de règlement à l'amiable ou judiciaire.

Fait à ..... le .....

**Le soumissionnaire**

(Nom et prénom, qualité du signataire,  
date et cachet)





### Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné, Nom et prénom .....

Agissant en qualité de .....

Confirme n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents ou tout autre acte, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.



..... le .....

**Le soumissionnaire**

(Nom et prénom, qualité du signataire,

date et cachet)

*Annexe 4 : Bordereau des prix*

| Désignation                     | Quantité       | Prix Unitaire HTVA | Prix total En HTVA | TOTAL<br>(Equipements, Isolation et installation) |
|---------------------------------|----------------|--------------------|--------------------|---|
| Lot d'équipements frigorifiques | Ens<br>A+B+C   | .....              | .....              |   |
| Lot d'isolation                 | 1              | .....              | .....              |   |
| Lot génie civil                 | Ens<br>(A+B+C) | .....              | .....              |   |
| <b>TOTAL en HTVA</b>            |                |                    |                    | .....   |
| <b>TVA</b>                      |                |                    |                    | .....   |
| <b>TOTAL en TTC</b>             |                |                    |                    | .....   |

Arrêtée la présente offre relative à l'acquisition et à l'installation des équipements frigorifiques à la somme de.....  
 .....  
 ..... (Montant en dinar H.TVA en toutes lettres) et  
 .....  
 ..... (Montant en dinar T.T.C en toutes lettres).

**NB :** Tous les frais prévisibles en relation avec la présente commande sont supposés être inclus dans les prix figurants dans ce cadre des prix y compris le timbre fiscal.



**Lu et accepté par le soumissionnaire**  
**(Cachet et signature)**

**Annexe 5 : Spécifications techniques**  
**Acquisition et installation d'une unité de fabrique glace en écaille**

| Caractéristiques minimales exigées  | Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire |
|---|--|
| <b>Marque :</b>   | <b>Marque :</b>  |
| <b>Modèle :</b>   | <b>Modèle :</b>  |
| <b>Type constructeur :</b>  | <b>Type constructeur :</b>                                   |
| <p>L'unité de machine à glace en écailles 3T/J sera installée au port de pêche de Kraten à Kerkennah.</p> <p>Les Caractéristiques techniques de l'unité de fabrique glace en écailles :</p> <p><b>I- LOT D'EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE</b></p> <p><b>A- Une (01) Machine fabrique glace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionne avec l'eau potable</li> <li>- Type de glace : en écaille</li> <li>- Capacité de production : 3 T/ 24h</li> <li>- Alimentation : 400 volts / 50Hz- triphasé</li> <li>- Température de condensation : +40°C</li> <li>- Température ambiante : +25°C</li> <li>- Température de l'eau : +15 °C</li> <li>- Epaisseur écaille : 1.8 – 2.2 mm</li> <li>- Température glace : -7°C</li> <li>- Groupe à Compresseur : semi hermétique à pistons ; triphasé, 380 volts, 50 Hz</li> <li>- Condenseur : à air traité contre le milieu marin (<i>le traitement sera justifié par une attestation de traitement</i>)</li> <li>- Réfrigérant : R404A</li> <li>- Générateur de glace de type vertical conçu en double parois, le tambour ainsi que les composants en contact avec l'eau doivent être alimentaire : acier inoxydable, fer</li> </ul> |  |

nickelé, acier ayant subis un chromage dur ou autres matières et /ou un traitement protégeant ces composants contre la corrosion.

(Présenter une attestation (certificat) justifiant que les matériaux ou le(s) traitement(s) adopté(s) pour ces composants sont alimentaires.)

- Un séparateur d'huile, munie d'un filtre à huile, un voyant, une vanne d'isolement et une électrovanne sur la conduite de retour d'huile vers le compresseur.
- Pour des raisons d'économie de l'énergie électrique, les motos ventilateurs de condenseur doivent être modulés par un variateur de vitesse agissant sur le nombre de tours et contrôlant la pression de condensation.
- Un tableau électrique de commande et de protection totalement équipé : l'enveloppe du tableau en acier inoxydable eu en polyester adapté aux ambiances corrosives et équipé par : un interrupteur général, un bouton d'arrêt d'urgence, un compteur horaire, des protections magnétiques des moteurs...etc.
- Un support en inox (châssis) compatible avec les dimensions de la fabrique de glace permettant sa mise en place.

**B- Groupe frigorifique pour la conservation de la glace à -7°C**

- *Semi hermétique* : 3cv ; puissance électrique maximale 2,7 kw ; puissance frigorifique -10/+45 : 3 à 4 kw
- *Evaporateur* : écartement des ailettes : 4 mm ; puissance frigorifique : 4 à 5 kw ; débit d'air : plus de 2000 m<sup>3</sup>/h ; nombre des ventilateurs : supérieur ou égale à 2
- *Lot de régulation et de sécurité*
- *Lot de tuyauterie, réalisé en tube cuivre qualité frigorifique reposé sur des supports en acier galvanisé, conformément aux normes en vigueur de l'art*
- *Lot de câblage placé sur des chemins de câbles et support en acier galvanisé conformément aux normes en vigueur de l'art*

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armoire électrique de commande assurant toute sécurité</li> <li>- Installation, mise en service et suivie.</li> <li><b>C- Bâche à eau 3000 L isolé</b></li> <li>- Citerne en PVC alimentaire de capacité égale ou supérieure à 3000 L ;</li> <li>- Compresseur 0.8 cv ;</li> <li>- Accessoire de raccordement en pvc entre SONED et la machine à glace ;</li> <li>- Mise en marche.</li> </ul>   |  |
| <p><b>II- LOT D'ISOLATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Silo à glace déplaçable DIM 4,00*4,00*3,00m – 48m<sup>3</sup></li> <li>- Isolation du sol en plaque polystyrène d'épaisseur minimale de 10cm (2 couches de 5 cm) ;</li> <li>- Structure métallique du silo en acier inoxydable alimentaire ;</li> <li>- 01 Porte frigorifique, Isotherme pivotante positive de passage libre (1,00*2,00m) ;</li> <li>- Fournitures et pose des panneaux Sandwich industrielle d'épaisseur 100mm, de qualité alimentaire et répondent aux normes internationales d'hygiène et de sécurité, injecté en polyuréthane de densité 40kg/m<sup>3</sup> et tôle nervurées galvanisés puis laquées blanches des deux faces ;</li> <li>- Finition extérieur en tôle pré plaqué blanc ;</li> <li>- Finition intérieur en profil aluminium + PVC et silicone ainsi des coins en PVC ;</li> <li>- L'éclairage intérieur du silo par un luminaire étanche de 200 lux ;</li> </ul> |  |
| <p><u>Certificat de conformité obligatoire</u></p>  |  |
| <p><b>III-LOT GENIE CIVIL</b></p> <p><b>A/ Remise en état de l'escalier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparation du béton éclaté à l'aide des produits spéciaux y compris décapage de béton éclaté, brossage des armatures et application d'une couche de protection.</li> <li>- Fourniture et mise en place du garde de corps idem à l'existant y compris soudure, pattes de scellement, fixation</li> </ul> <p><b>B/ Réparation de l'enduit éclaté avec des produits spéciaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décapage de l'enduit existant éclaté.</li> </ul>  |  |

- Application d'une couche d'enduit de 2,50cm d'épaisseur composé d'une couche d'accrochage de 1cm au mortier de ciment dosée à 400kg/m<sup>3</sup>, une couche au mortier bâtard de 1cm dosé à 150kg de ciment+200kg de chaux hydrauliques et une troisième couche au mortier de chaux dosée à 400kg/m<sup>3</sup> finement frottassée y compris repiquage, préparation de la surface

**C/ Peinture :**

- Peinture à l'eau sur enduit extérieur en trois couches et une couche de Rexcim y compris ratissage, ponçage, grattage, brossage très soignés, égrenage, dépeussierage, rebouchage des imperfections, ton au choix de l'administration.
- Peinture laquée à trois couches y compris brossage à la brosse métallique lessivage, dégraissage et martelage si nécessaire des parties non adhérentes, reprise des parties piquées par la rouille au désoxydant avant application de la couche antirouille au chromate de Zinc et deux couches de peinture à l'huile toutes teintes à la demande et toutes sujétion.

